REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

08 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 08 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 septembre 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Elisabeth CAPRON, Christine CAMPAGNE, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Julien MAHIEU, et Jean Pierre PEREZ, conseillers municipaux.

<u>Etaient excusés</u>: Mesdames et Monsieur Corinne CORBIER, Alexandra HERMANT, Lucie LETURGEZ et Philippe LOURDEL.

Mesdames Corinne CORBIER, Alexandra HERMANT et Lucie LETURGEZ donnent en vertu du C.G.C.T, respectivement pouvoir à Madame et Messieurs Patricia COPIN, Julien MAHIEU et à Alain CHAUSSOY pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Concernant le 4^{eme} paragraphe du « III. Présentation de l'aménagement des travaux de la rue de Paris », Mesdames CORBIER, HERMANT et COPIN souhaitent que leurs noms soient inscrits, au sujet de la friterie, indiquant que Monsieur le Maire avait pris cette décision sans les consulter.

Monsieur Le Maire rappelle que le bail se terminant le 30 juin de l'année, il était impossible d'accepter le renouvellement, puisque les travaux seraient susceptibles de démarrer courant juin 2016.

Un emplacement au parking de Proxi a été proposé, Madame Berrier l'a refusé.

Concernant l'Agence Postale Communale (APC), certains membres du Conseil souhaitent une ouverture le samedi. Monsieur le Maire n'est pas contre cette éventualité, il se rapproche de la Poste pour en discuter. Il rappelle que l'APC n'est qu'un point d'accueil de la Poste et que la priorité des activités est la Mairie. Pour information, Vaulx-Vraucourt, dans la même situation, n'ouvre pas le samedi.

Les membres du Conseil demandent à ce que la liste des voisins vigilants soit renvoyée par mail.

Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

II. Délibération n° 2015 - 10: Convention occupation salle des sports Lycée Le Druet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention passée avec le lycée privé LE DRUET pour la participation aux frais d'entretien et de fonctionnement de la salle des sports liés à son occupation les lundis et vendredis de 9 h 30 à 12 h 30 est venue à terme le 31 juillet 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le coût horaire d'occupation avait été fixé à 23.80 euros et n'a pas été réévalué pendant toute la durée de la convention.

Monsieur le Maire propose de reconduire la présente convention pour une nouvelle durée de 3 ans, soit du 1er septembre 2015 au 30 juin 2018 et de fixer le coût horaire pour les frais d'entretien et de fonctionnement à 26 euros, soit une augmentation de 2.20€

Le Conseil accepte à l'unanimité (10 voix pour) le renouvellement de la présente convention pour une nouvelle durée de trois ans, au coût horaire d'occupation à 26 euros et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

III. Délibération n° 2015 -11 : subvention AMAP

Monsieur le Maire expose les missions de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) dont le siège est situé au 1, rue de Bapaume à Achiet-le-Grand.

Cette association souhaite financer un projet de compostage pour améliorer la fertilité du sol et sollicite auprès de la commune d'Achiet-le-Grand une subvention de 200€.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Monsieur le maire propose d'accorder à l'AMAP une subvention de 200 €uros prélevés au compte « 65744 ».

Monsieur le Maire propose également de signer avec l'association une convention dont il fait lecture à l'assemblée.

Le Conseil accepte à l'unanimité (10 voix pour) d'accorder à l'AMAP une subvention de 200€ et la signature d'une convention.

IV. Délibération n° 2015 -12 : subvention Les P'tits Mômes

Monsieur le Maire expose les missions de l'Association « les p'tits Mômes » dont le siège est situé au 21, rue de la Mairie à Achiet-le-Grand.

Cette association a financé un projet de brevet de secourisme auprès des enfants d'Achiet-le-Grand et sollicite auprès de la commune d'Achiet-le-Grand une subvention de 22.5€ par enfant soit 22 enfants x 22.5 € donc 495€. L'association a financé la même somme et 5€ par enfant ont été demandés aux parents.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Monsieur le Maire propose d'accorder à l'Association une subvention de 495 euros prélevés sur les 600€ prévu au compte « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres » et de signer avec l'association une convention précisant les conditions de mise en œuvre de son activité (objectif(s), subventions, prêts de locaux, compte-rendu financier et d'activité).

Le Conseil accepte à l'unanimité (10 voix pour) d'accorder à l'association « Les P'tits Mômes » une subvention de 495€ et la signature d'une convention.

V. Délibération n° 2015 -13 : subvention Tennis Club Achiétois

Monsieur le Maire expose les missions de l'Association « Tennis Club Achiétois » dont le siège est situé au 21, rue de la Mairie à Achiet-le-Grand. Cette association souhaite financer l'activité de tennis au sein de la commune d'Achiet-le-Grand et sollicite auprès de la commune une subvention de 300€ afin de rémunérer le moniteur pour les 3h de séance de tennis sur 25 semaines, soit 75h de cours.

Monsieur le Maire lit également à l'assemblée le compte rendu d'activités du Tennis Club et souhaite connaître le nombre d'enfants inscrits auprès de cette association : 7 jeunes dont 3 achiétois.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Monsieur le maire propose d'accorder à l'Association une subvention de 300 euros et de signer une convention.

Le Conseil accepte à l'unanimité (10 voix pour) d'accorder à l'association « Tennis Club Achiétois » une subvention de 300€ et la signature d'une convention.

VI. Délibération n° 2015 -15 : subvention Com'en fête

Monsieur le Maire expose les missions de l'association Com'en fête dont le siège est situé au 1, rue de Bapaume à Achiet-le-Grand. Cette association souhaite a financé un projet d'actions de théâtre et sollicite auprès de la commune d'Achiet-le-Grand une subvention de 300€. Il est précisé que Com'en fête comporte 15 adhérents tous habitants Achiet-le-Grand.

Le Conseil accepte à l'unanimité (10 voix pour) d'accorder à l'association «Com'en fête » une subvention de 300€ et la signature d'une convention.

Monsieur le Maire précise que les subventions seront mandatées lors du retour des conventions signées et qu'un rapport d'activité par associations sera demandé avant de pouvoir demander une nouvelle subvention. Monsieur De Reu rappelle qu'il est souhaitable qu'un achiétois fasse partie du bureau des associations subventionnées par la commune. Il souhaite également qu'en contrepartie de l'utilisation des infrastructures, il soit demandé aux associations une découverte de leurs activités auprès des enfants de l'école.

VII. Délibération n° 2015 -14 : ALE

Monsieur le Maire expose les missions de l'Accueil Loisirs Enfance (ALE) dont le siège est situé au 21, rue de la Mairie à Achiet-le-Grand. Cette association a été missionnée par la commune pour prendre en charge les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Monsieur Denne explique que les dépenses de l'ALE s'élèvent à 18000€ pour l'année 2014-15 auxquelles il faut ajouter les salaires d'Arnaud, Laurence et Sylviane pris en charge par la commune pour ces heures de TAP.

Pour assurer cette mission, Monsieur le Maire propose de verser à titre d'acompte la somme de 16305€ pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil accepte à l'unanimité de verser à l'association «l'Accueil Loisirs Enfance» la somme de 16 305€.

VIII. Temps d'Activités Périscolaires

Les TAP étant gratuits (pris en charge complètement par la commune), Monsieur MAHIEU se demande si les parents sont conscients du cout de ces activités. Il souhaite une participation des parents, si minime soit-elle, pour les responsabiliser.

IX. Délibération n° 2015 -16: siège administratif du SIESA

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 4 des statuts du SIESA concernant le siège administratif. La délibération n'avait pas été prise en temps et en heure. Actuellement, l'article 4 précise que le siège du Syndicat est fixé à la Mairie d'Achiet-le-Grand. La délibération modifierait le siège du Syndicat à la mairie de Favreuil.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité,

X. Délibération n° 2015 -17: extension du périmètre du SIESA : adhésion de la commune d'Hebuterne

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération en date du 16 juin 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois entérinant la demande d'adhésion en date du 04 juin 2015 de la commune d'Hebuterne.

Monsieur le Maire explique que la commune d'Hebuterne sollicite son adhésion au SIESA dans le cadre du projet de rationalisation des services de l'eau qui est mené actuellement par le département du Pas de Calais et précise que la commune ne sera pas en mesure de supporter les investissements importants nécessaires au renouvellement et au maintien du patrimoine existant.

Le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal les dispositions réglementaires applicables aux modifications de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale et la nécessité pour chaque commune membre de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'entrée de la commune d'HEBUTERNE au sein du SIESA à compter du 1er janvier 2016.

XI. Délibération n° 2015 -18: extension du périmètre du SIESA : adhésion de la commune de Cherisy

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération en date du 16 juin 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois entérinant la demande d'adhésion en date du 12 mai 2015 de la commune de Cherisy.

Monsieur le Maire explique que la commune de Cherisy sollicite son adhésion au Syndicat Intercommunal : son contrat d'affermage avec Veolia se terminant le 31 décembre 2015. La commune de Cherisy souhaite préserver la qualité de service à ses usagers et sécuriser la distribution d'eau potable.

Le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal les dispositions réglementaires applicables aux modifications de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale et la nécessité pour chaque commune membre de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'entrée de la commune de CHERISY au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois à compter du 1er janvier 2016.

XII. Délibération n° 2015-19 : exonérations de la Taxe d'Aménagement Communale

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement de 5% a été votée lors de la suppression de la PVR. Cette situation pénalise les entreprises qui souhaitent s'implanter sur la commune.

Il explique que si nous souhaitons augmenter l'activité économique de la commune, nous avons la possibilité d'utiliser l'article L331-9 pour réduire cette taxe d'aménagement à 2% pour :

Les locaux à usage industriel et artisanal

- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés;
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 voix sur 10) de fixer la taxe d'aménagement à 2% pour les catégories de constructions ou d'aménagements citées ci-dessus.

Les membres du conseil souhaiteraient une réflexion sur la baisse de cette taxe aussi pour les habitations sans trop impacter les revenus de la commune car les dotations sont annoncées en baisse. La décision sera a prendre avant fin novembre 2016 pour application en 2017.

XIII. Délibération n° 2015-20 : délibération modificative n°2 - dégrèvement THLV

Monsieur le Maire expose l'imputation exceptionnelle du compte 7391172 « dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants » afin de rembourser la Trésorerie du trop-perçu de la Taxe d'Habitation 2014.

La ligne budgétaire 7391172 étant nulle, Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif 2015 par délibération modificative n°2, notamment la ligne d'investissement 21534 « réseaux d'électrification »

Comptes	Diminution	Augmentation
R. 7391172 « dégrèvement de taxe		+ 1171€
d'habitation sur les logements		
vacants »		
D. 023-Virement à la section	-1171€	
d'investissement		
R. 021-Virement de la section de	-1171€	
fonctionnement		
D 21534 « réseaux d'électrification »	-1171€	

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision modificative n° 2

XIV. DIVERS

Arrêt de bus scolaire

Le deuxième arrêt de bus scolaire (rue General Frère) a été supprimé début septembre car il ne peut pas être aménagé pour les personnes à mobilité réduites. Monsieur le Maire est intervenu rapidement auprès de la RDT 62 pour maintenir ce deuxième point d'arrêt. Apres discussion, la RDT 62 accepte un arrêt au niveau de la gare par un trajet rue des Voyageurs. L'arrêt de bus sera déplacé.

Rue de Paris

Olivier Courcy, le Maître d'œuvre, souhaite refaire une réunion. Auparavant, deux dates doivent être fixées pour la commission travaux : Il est proposé le 22 septembre à 14h et le 29 septembre à 14h.

Rentrée des classes

La rentrée s'est bien passée. Les nouveaux TBI sont installés dans toutes les classes (maternelles inclus). Il y a 3 nouveaux enseignants.

Rue Jacques Brel

Olivier Carpentier du bureau VERDI en charge de la rue Jacques Brel a demandé qu'une date soit fixée pour réactualiser les travaux de cette rue. En effet, des travaux provisoires avaient été réalisés dans l'attente de nouvelles constructions. Il nous est proposé le 30 septembre à 9h.

Aire de jeux

Une caméra de surveillance a été installée pour permettre l'identification des auteurs de dégradations. Comme la Loi l'impose, elle a été déclarée en Préfecture.

Fleurir le Pas de Calais

Suite au concours « Fleurir le Pas de Calais », nous avons obtenu le prix « le Bouquet ». C'es un encouragement pour notre objectif à améliorer notre cadre de vie.

<u>CCAS</u>

Une date est fixée pour se réunir à propos des colis de Noel : le 20 octobre à 18h

Locations immobilières

Trois appartements de la commune sont maintenant libres à Achiet-le-Grand (au-dessus de la Maison de Santé, au-dessus de la Poste et au-dessus de Proxi (appartement refait à neuf)).

Repas des ainés

Le repas des ainés aura lieu le 24 septembre 2015. Les personnes intéressées devront se faire connaitre.

Semaine bleue

Madame Drouin ne souhaite plus inscrire les personnes intéressées par la semaine bleue, elle préfère que ces personnes s'inscrivent personnellement. Pour les manifestations du 13 et 15 octobre 2015, les inscriptions auront donc lieu à la Communauté de Communes Sud Artois.

Coquelicot

Pour information, une seule personne en bénéficie cette année.

Transition énergétique

La CCSA organise des réunions d'échange sur la transition énergétique. A Achiet-le-Grand, la réunion aura lieu le 16 septembre 2015. Monsieur le Maire remet l'invitation à chaque conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.